

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-032

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 3 mai 2023.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD.
	Excusés : Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Brigitte BRACQ, Monsieur Alain DELEVALLEE.
	Procurations : Mme Sylvie LABADENS à Mme Dominique CARDON.
	Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux gérés par le Centre Communal d'Action Sociale font l'objet d'un Budget Annexe autonome pour chacun d'eux soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22.

Chaque budget annexe a donc un Compte Administratif propre qui a pour fonction de présenter, après la clôture de l'Exercice, les résultats de l'exécution du budget.

Il compare :

- Les prévisions et autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget.
- Le total des émissions des titres de recette ou des émissions des mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il fait également ressortir les résultats de clôture de l'exercice, les soldes et les excédents reportés.

Les résultats et soldes de l'exercice 2022 pour le Budget Annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour Personnes Agées sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	6 731,97	2 541 663,12
Dépenses	36 124,86	2 673 522,04
Résultat de l'exercice N	-29 392,89	-131 858,92
Résultat cumulé exercice N-1	63 064,57	

Résultat cumulé N	33 671,68	-131 858,92
Reports en Restes à Réaliser		
Recettes		
Dépenses		
Solde d'exécution	33 671,68	-131 858,92
Résultat à affecter	33 671,68	-131 858,92

Par ailleurs, la procédure relative à l'affectation du résultat pour les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux est fixée par le décret 2003-1010 du 22 Octobre 2003.

Cependant conformément à l'article 73, le Conseil d'Administration fixe une ou plusieurs propositions.

Le déficit d'exploitation est couvert :

- En priorité par une reprise sur le compte de réserve de compensation.
- Par un ajout aux charges de l'exercice N+1 ou de l'exercice N+2.

Après examen, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Constate que le résultat définitif de l'exécution comptable 2022 du Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour Personnes Agées fait apparaître un excédent de la Section d'investissement de 33 671,68€ et un résultat de fonctionnement déficitaire de 131 858,92€.
- Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

	INVESTISSEMENT	Proposition d'affectation du résultat
Montant résultat 2022	33 671,68	Budget d'investissement 2023
	FONCTIONNEMENT	Proposition d'affectation du résultat
Montant résultat 2022		Repris par la réserve de compensation des déficits

Au compte 001-résultat d'investissement reporté sur l'exercice 2023 pour un montant de 33 671,68€.
Résultat de fonctionnement d'un montant de -131 858,92€ repris en réserve de compensation des déficits.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 25 MAI 2023
Et publication ou notification du : 25 MAI 2023

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART



Publié le : 05 Juin 2023 à 09:34